

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME

Représentée par son président, Monsieur Bernard AMSALEM
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **16 500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (10 000 €) ;
- Collectif SENIOR (6 500 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 895 172 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **24 NOV. 2015**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ATHLETISME

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ATHLETISME**

35, avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
Téléphone : 33 (1) 53.80.70.00
Télécopie : 33 (1) 45.81.44.66

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

VOISE LE 06.11.2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.1.2.2.2.0 Z

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Objectif / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	5 535 672 €	3 033 172 €	2 498 172 €	3 037 500 €
Action 1	1 650 000 €	75 000 €	0 €	1 650 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	1 650 000 €	75 000 €	0 €	1 650 000 €
Action 2	9 885 672 €	2 978 172 €	2 498 172 €	1 387 500 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	161 672 €	161 672 €	161 672 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	750 000 €	750 000 €	750 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	430 000 €	330 000 €	330 000 €	100 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 910 006 €	1 486 500 €	1 256 500 €	653 500 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	694 000 €	250 000 €	0 €	694 000 €
Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	1 097 000 €	550 000 €	380 000 €	717 000 €
Action 1	950 000 €	120 000 €	80 000 €	270 000 €
Structuration fédérale	950 000 €	120 000 €	80 000 €	270 000 €
Action 2	747 000 €	430 000 €	300 000 €	447 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	747 000 €	430 000 €	300 000 €	447 000 €
Ramener le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	675 000 €	420 000 €	312 000 €	369 000 €
Action 3	675 000 €	420 000 €	312 000 €	369 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	380 000 €	230 000 €	204 000 €	176 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	260 000 €	165 000 €	108 000 €	152 000 €
Prévention dopage	35 000 €	25 000 €	0 €	35 000 €
Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires:	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Action 3	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants	419 000 €	282 000 €	223 000 €	299 000 €
Action 1	25 000 €	15 000 €	3 000 €	22 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	15 000 €	3 000 €	22 000 €
Action 4	391 000 €	227 000 €	120 000 €	271 000 €
Formations fédérales	391 000 €	227 000 €	120 000 €	271 000 €
Soutien et accompagnement des ligues dans l'animation du territoire	223 000 €	40 000 €	35 000 €	188 000 €
Action 1	223 000 €	40 000 €	35 000 €	188 000 €
Structuration fédérale	223 000 €	40 000 €	35 000 €	188 000 €
Recruter des pratiquants loisirs, bien être en priorisant la population féminine	165 000 €	85 000 €	22 000 €	143 000 €
Action 1	165 000 €	85 000 €	22 000 €	143 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	165 000 €	85 000 €	22 000 €	143 000 €
Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans	505 000 €	255 000 €	220 000 €	285 000 €
Action 1	395 000 €	175 000 €	160 000 €	235 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	395 000 €	175 000 €	160 000 €	235 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	75 000 €	85 000 €	50 000 €	25 000 €
Action 2	110 000 €	80 000 €	60 000 €	50 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	110 000 €	80 000 €	60 000 €	50 000 €
Favoriser, par des actions cibées, la prise de licence des coureurs sur route	250 000 €	0 €	0 €	250 000 €
Action 1	250 000 €	0 €	0 €	250 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	250 000 €	0 €	0 €	250 000 €
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	615 000 €	10 000 €	10 000 €	605 000 €
Action 1	615 000 €	10 000 €	10 000 €	605 000 €
Structuration fédérale	615 000 €	10 000 €	10 000 €	605 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	30 000 €	10 000 €	5 000 €	25 000 €
Action 1	30 000 €	10 000 €	5 000 €	25 000 €
Structuration fédérale	30 000 €	10 000 €	5 000 €	25 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	207 000 €	50 000 €	10 000 €	197 000 €
Action 1	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Action 2	197 000 €	40 000 €	0 €	197 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	197 000 €	40 000 €	0 €	197 000 €
Renforcer le rayonnement de la France à l'international	200 000 €	112 000 €	0 €	200 000 €
Action 1	200 000 €	112 000 €	0 €	200 000 €
Programmes d'échanges internationaux	200 000 €	112 000 €	0 €	200 000 €
TOTAL	9 958 672 €	4 867 172 €	3 648 172 €	6 433 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :
- cat. 61 (indemnité des CTS)
- cat. 64 (transfert direct aux assoc.)



CAISSE D'ÉPARGNE

ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Le relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
L'utilisation de ce relevé vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

BAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13**

**ÉCONOMIE SOCIALE PARIS
9 RUE DU LOUVRE
5001 PARIS**

TEL :



CAISSE D'ÉPARGNE

ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Le relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
L'utilisation de ce relevé vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

BAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13**

**ÉCONOMIE SOCIALE PARIS
9 RUE DU LOUVRE
5001 PARIS**

TEL :